

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2026.03

Nombre de membres

En exercice 37
Présents 7
Votants 7
Contre 0
Abstention 0

Date d'affichage

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq février, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, **l'an deux mille vingt-six et le quatre mars**, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Annick LEHNEBACH, Williams DUFOUR, Jacques ORIOL, Michel GALLICE, Chantal PEGOUD, Gilbert LONGO, Christian BERTHOLLIER

Secrétaire de Séance : M. Gilbert CONGO

OBJET :

**AVENANT N°2
AU LOT N° 4
DU MARCHE DE
CONSTRUCTION DE
LA « MAISON DE
L'EAU DES PAYS DU
GUIERS » A
PONT-DE-BEAUVOISIN
(38)**

M. le Président rend compte à l'Assemblée de l'avancement des travaux de construction de la « Maison de l'Eau des Pays du Guiers ».

Il propose de passer un avenant au lot N°4 (Serrurerie) afin de prendre en compte les travaux complémentaires suivants :

1. Fourniture et pose de gâche électrique sur deux portes pour installation de contrôles d'accès par badge (demande du maître d'ouvrage).
2. Pose de platines acier, pour le maintien en tête des murs pisé.

Ces prestations se traduisent par une plus-value financière estimée à 1.120,00 € HT.

M. le Président rappelle qu'un premier avenant a été signé le 12/11/2025 pour un montant de 1.219,20 € HT. L'incidence financière cumulée est de + 3,30 % du montant initial du marché.

Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux complémentaires à réaliser concernant le lot N°4 (Serrurerie) du marché de construction de la « Maison de l'Eau des Pays du Guiers » à Pont-de-Beauvoisin (38) ;

En conséquence,

AUTORISE M. le Président à signer **l'avenant N°2 au Lot N°4 (Serrurerie)** avec l'entreprise **GUTTIN Serrurerie**, portant le montant total du marché à **73.204,85 € HT** ;

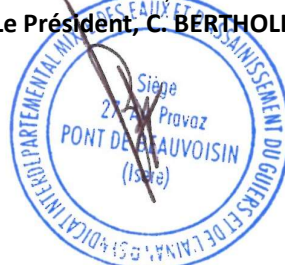
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme.

A PONT DE BEAUVOISIN, le 1^{er} avril 2026

Le Président, C. BERTHOLLIER



REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2026

Application agréée E-legalite.com